

CANADA
PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF GATINEAU
MUNICIPALITY OF CHELSEA

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

PUBLIC NOTICE

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Minor exemption

Prenez avis que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal statuera sur ces demandes de dérogation mineure, lors de sa session ordinaire qui se tiendra mardi le 2 avril 2024, à 19 heures, à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, située au 216, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (Québec).

Règlement de zonage numéro 1215-22:

 238, chemin d'Old Chelsea (lot 2 635 552 au cadastre du Québec) – Marge arrière

La demande vise permettre l'installation d'un réfrigérateur extérieur dans la marge arrière, alors que règlement de zonage numéro 1215-22 ne le permet pas.

 244, chemin d'Old Chelsea (lot 6 459 007 au cadastre du Québec) – Marges arrière et latérale

La demande vise à permettre l'aménagement d'une terrasse et d'autres aménagements à 0 m d'une ligne arrière et latérale de terrain, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

5 chemin Padden (lot 2 635 553 au cadastre du Québec)
 Marges arrière et latérale

La demande vise à permettre l'aménagement d'une terrasse et d'autres aménagements à 0 m d'une ligne arrière et latérale de terrain, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

8 chemin Scott (lot 6 459 008 au cadastre du Québec)
 Marges arrière et latérale

La demande vise à permettre l'aménagement d'une terrasse et d'autres aménagements à 0 m d'une ligne arrière et latérale de terrain, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

 13, chemin Cross Loop (lot 4 790 315 au cadastre du Québec)

La demande vise à permettre l'installation de deux enseignes sur le bâtiment, alors qu'une seule est autorisée, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

Toute personne intéressée peut faire parvenir par écrit ses commentaires au conseil relativement à cette demande à l'adresse courriel suivante, <u>avis@chelsea.ca</u> ou par courrier à l'adresse indiquée au bas de cet avis.

Pour plus d'information n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel ou par courrier.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 18e jour de mars 2024.

Me SHEENA NGALLE MIANO Directrice générale et greffière-trésorière Notice is hereby given that, in accordance with Section 145.6 of the *Act respecting Land Use Planning and Development*, the Municipal Council will decide upon these minor exemption requests, at its ordinary sitting to be held **Tuesday, April 2nd, 2024, at 7 p.m.**, at the MRC des Collinesde-l'Outaouais in the Council chamber located at 216, chemin d'Old Chelsea, Chelsea, Quebec.

Zoning by-law number 1215-22:

• 238 chemin d'Old Chelsea (lots 2 635 552 of the Québec cadastre) – Rear setback.

The purpose of this request is to allow the installation of an exterior refrigerator in the rear setback, while zoning by-law number 1215-22 does not allow it.

 244 chemin d'Old Chelsea (lot 6 459 007 of the Quebec cadastre) – Rear and side setbacks

The purpose of this request is to allow the installation of a terrace and other structures at 0 m from a rear and side property line, rather than 1.5 m, as stipulated in zoning by-law number 1215-22.

5 chemin Padden (lot 2 635 553 of the Quebec cadastre)
 Rear and side setbacks

The purpose of this request is to allow the installation of a terrace and other structures at 0 m from a rear and side property line, rather than 1.5 m, as stipulated in zoning by-law number 1215-22.

 8 chemin Scott (lot 6 459 008 of the Quebec cadastre) – Rear and side setbacks

The purpose of this request is to allow the installation of a terrace and other structures at 0 m from a rear and side property line, rather than 1.5 m, as stipulated in zoning by-law number 1215-22.

 13 chemin Crossloop (lot 4 790 315 of the Québec cadastre) – Nombre d'enseignes attachées à un bâtiment

The request aims to allow the installation of two signs on the building, when only one is authorized as stipulated in the zoning by-law number 1215-22.

Anyone interested in this request may send their comments in writing to Council to the following email address, avis@chelsea.ca or by mail at the address indicated at the bottom of this notice.

For more information, do not hesitate to contact us by email or by mail.

GIVEN IN CHELSEA, QUÉBEC, on this 18th day of March 2024.

Me SHEENA NGALLE MIANO Director General and Registrar-Treasurer

SIGNATURE